



Novembre 2022

**Rapport provisoire du Comité de surveillance du PERP dénommé
« Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » distribué par les agences de BNP Paribas**

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie et d'épargne retraite auprès de CARDIF et d'ASSUVIE, Compagnies d'assurance proches de BNP Paribas et de Groupama. L'UFEP a également le statut de GERP pour la souscription des PERP.

La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des Comités de Surveillance des PERP. Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce Comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance CARDIF et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel consultable sur le site de vote et sur le site de l'association.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » :

M. Patrick JOACHIMSMANN, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité,
Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU, personnalité qualifiée, ex-médiatrice auprès du réseau France de la banque BNP Paribas, membre de l'Association nationale des médiateurs et du Club des médiateurs de services au public,

M. Jean-Louis CAYROL, adhérent, ancien délégué général de l'association,

M. Michel JOUY, adhérent rentier, Ingénieur de formation il a occupé divers postes de Direction au sein du Groupe de BTP SPIE

M. Christian VOLLE, adhérent, ancien banquier spécialiste de la gestion de portefeuilles d'actifs financiers.

**EXTRAIT DU RAPPORT SPECIFIQUE DE VOTRE COMITE DE SURVEILLANCE (*) -
Les principales informations.**

Le présent document fera l'objet d'une mise à jour après l'arrêté des comptes de l'assureur au 31/12/2022. Elle sera mise en ligne sur le site de vote et sur le site de l'UFEP.

(*) Rapport complet consultable sur le site de vote et disponible en version papier sur demande écrite qui doit être envoyée à l'adresse postale de l'UFEP à partir du 1^{er} avril 2023

Nombre d'adhérents au Plan d'Épargne au 30 septembre 2022 : 92835 dont **2827** en phase de rente. Le nombre d'adhérents continue de diminuer dans un contexte où la commercialisation du produit a cessé avec pour corollaire l'absence de nouvelles adhésions en phase Épargne. A noter que **4547** sorties de la phase Épargne (soit 46 M€) se ventilent en **349** décès, **3111** sorties en rentes et **1087** rachats exceptionnels ou transferts dont **354** transferts sortants internes vers les PERin .

Encours des capitaux gérés au 30 septembre 2021 : 567 M€ (646 fin 2021) répartis à raison de 65% sur le fonds en euros cantonné du Plan et de 35% sur les supports en unités de compte dont une part importante sur la SICAV BNPPARIBAS PERSPECTIVES. Dans les 65% investis sur le fonds en euros, **91 M€** correspondent aux capitaux des rentes en service qui sont obligatoirement gérées dans ce support.

Sorties des PERP de moins de 2000€ (loi Sapin II)

Dans le cadre de la loi Sapin votée en 2016 et sous réserve du respect de certaines conditions fixées dans la loi, les PERP de faibles montants peuvent faire l'objet d'un rachat exceptionnel. En neuf mois de 2022 il a été enregistré 1583 sorties de ce type.

Traitement des réclamations

A la suite d'une demande de l'UFEP sur l'approche exhaustive du sujet « Réclamations » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales (CARDIF) sont maintenant indiquées et depuis le mois de mars 2022 sont également prises en compte les réclamations écrites traitées par le réseau d'agences en France de la banque BNP Paribas : à ce stade les données reçues du réseau BCEF restent encore à interpréter.

De plus il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration ont exprimé le souhait que soit mentionné dans la mesure du possible le ratio des réclamations en fonction du nombre des opérations traitées.

Par ailleurs de nouvelles recommandations ACPR concernant les réclamations ~~sont~~ seront applicables à compter du 01/01/2023. Elles ont pour objet de diminuer les délais de réponse, faciliter la saisine du Médiateur et activer les corrections au plus tôt. Un programme dit « clients mécontents » doit viser à améliorer le traitement du moment « clé » de la réclamation dans le cadre du parcours client.

Globalement les réclamations baissent mécaniquement pour ce PERP du fait des baisses du nombre des adhérents et du nombre des transferts.

A fin septembre 2022, on enregistre 120 réclamations écrites (267 en 2021).

Pour l'ensemble des PERP de l'assureur CARDIF (vision globale) 536 réclamations orales sont répertoriées au 30/09/2022 (1710 il y a un an) pour 128 réclamations écrites (286 il y a un an). CARDIF considère que ce progrès est également lié à l'amélioration des processus de traitement.

Pour mémoire, les réclamations écrites et orales mettent en exergue les délais de traitement et les 3/4 des réclamations écrites concernent la vie des contrats. La discordance des réponses entre différents interlocuteurs est soulignée lors des interventions orales.

Versements reçus et frais pratiqués

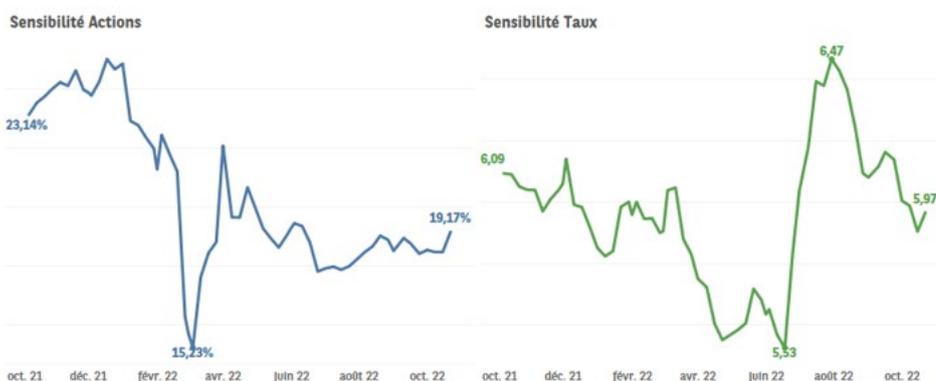
A fin septembre le montant des versements bruts effectués en 2022 s'élève à **11,4 M€**. Le montant des frais prélevés sur ces versements a été conforme à ce qui est prévu à la Notice du contrat.

Gestion Financière

1) Le fonds Euro cantonné du PERP des Particuliers au 30/09/2022

- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élèvent au 30 septembre 2022 à 410 M€ contre 523 M€ en 2021 soit une chute de plus de 20%. La baisse est comparable aux valeurs de marché de la fin 2021.
- Depuis la fin 2021 dans un marché très volatil, la structure des actifs a finalement assez peu bougé avec une part d'obligations à Taux Fixes à 74% (contre 72% fin 2021) et une part des Actions et diversifiés qui baisse de 26,3% à près de 24%. Du fait de la hausse des taux les moins-values latentes d'environ 10% de la valeur bilan (36 M€) sont enregistrées sur les Taux Fixes alors que les Actions conservent une plus-value de plus de 40% (29 M€). Cette évolution fait malgré tout globalement baisser la sensibilité au risque Action à 19% depuis octobre 2021 avec un creux à 15% enregistré en mars 2022. Dans le même temps la sensibilité au risque de taux après avoir connu de fortes variations reste quasiment stable sur un an.

Dynamique des métriques de risque

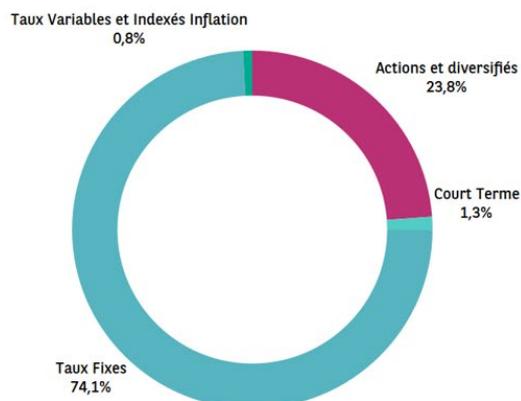


- Dans le détail, on constate au sein des produits obligataires (hors fonds), des emprunts d'Etats qui représentent 55% du total obligataire et des obligations d'entreprises et parmi celles-ci le secteur financier représente toujours 22% du total.
- La qualité du portefeuille des obligations est bonne avec une notation (ou rating) « A+ »
- L'exposition aux emprunts d'Etats bénéficie d'un repositionnement rapide qui s'est effectué au détriment des obligations du secteur privé.

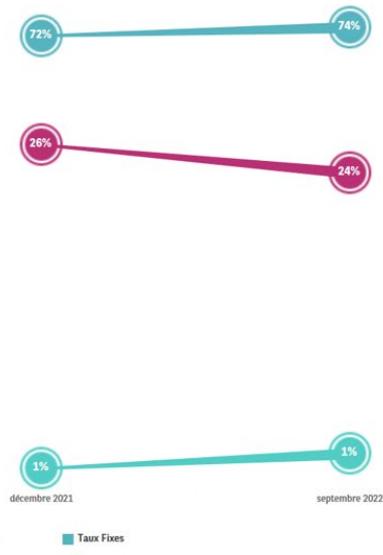
Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 410M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



2) Principales unités de compte utilisées

Les Adhérents ont choisi 75 supports en UC mais la SICAV BNP Paribas Perspectives avec une douzaine de compartiments représente plus de 70% de l'encours des supports en UC avec un poids de la partie Long Terme proche de 60% de l'encours total de cette SICAV.

o o O o o

Les statuts de l'association UFEP et le rôle du Comité de surveillance peuvent être consultés sur le site : www.ufep.fr